

MAISON DES JEUNES

Pôle EJE

Enfance, jeunesse et éducation

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026-2027

Document à conserver



Colombier
Saugnieu

SOMMAIRE

◆ SECTION PRINCIPALE : FONCTIONNEMENT

1. Informations générales
2. Renouvellements & Inscriptions
3. Réservations et Annulations
4. Horaires d'ouverture
- 4a. Autres informations
(Absences & Décharges)
5. Tarifs et Facturation
6. Dates à retenir (Inscriptions vacances)
7. Fermetures annuelles

◆ SECTION SECONDAIRE : VIE DE LA STRUCTURE

9. Repas
10. Arrivée des jeunes
11. Séjours
12. Droits et devoirs des jeunes
(Règles de vie)



LES ANNEXES

Annexe 1 : Décharge de responsabilité (Absence / Départ anticipé)

Annexe 2 : Grille des tarifs

Annexe 3 : Explication des forfaits



Contacts

Secrétariat Enfance Jeunesse :

04 72 05 55 87

caroline.saint-cyr@mairie-colombiersaugnieu.fr

cl@mairie-colombiersaugnieu.fr

Coordonnation Enfance Jeunesse :

M. Mohammed OULDBEY

06 79 04 60 65

coordonnateureje@mairie-colombiersaugnieu.fr

Responsable Jeunesse :

M. Yann BORY

06 07 38 86 66

maisondesjeunes@mairie-colombiersaugnieu.fr

Lieu d'accueil : Foyer de la maison des Arts et de la Culture

175 route de Pont de Cheruy 69124 COLOMBIER-SAUGNIEU

1 - INFORMATIONS GENERALES

L'équipe d'animation de la Maison des Jeunes travaille tout au long de l'année sur un ou plusieurs projets pédagogiques.

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir, conformément aux orientations du projet éducatif de la ville, le mode de fonctionnement de l'accueil ainsi que les rapports entre la famille et la direction de ce service. Il est remis aux parents lors de l'inscription de leur enfant.

La Maison des Jeunes de Colombier-Saugnieu est ouverte aux jeunes **dès leur entrée en 6ème et jusqu'à la veille de leurs 18 ans** par les critères de priorité suivant :

1. Résider sur la commune (au moins un des deux parents)
2. Avoir un parent employé de la collectivité
3. En fonction des places disponibles, aux résidents d'autres communes

Selon la réglementation en vigueur :

La commune a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ces responsabilités auprès de la compagnie PNAS. Toutefois, il est obligatoire pour les parents de souscrire une assurance responsabilité civile.

L'encadrement

L'équipe est composée :

- d'un directeur diplômé d'un BPJEPS qui assure la responsabilité de la structure et de l'équipe
- de un à deux animateurs diplômés

2 - RENOUVELLEMENT

Pour tout renouvellement à la Maison des Jeunes, **un dossier d'inscription annuel est obligatoire.**

Ce dossier et la liste des documents à fournir sont disponibles sur le site internet de Colombier-Saugnieu et/ou sur la page d'accueil de l'Espace Familles.

Pour les personnes disposant déjà d'un compte sur l'Espace Familles, le dossier d'inscription ainsi que l'ensemble des documents demandés doivent être complétés et déposés dans la rubrique « Documents à envoyer », dans les espaces prévus à cet effet.

⚠ Seules les familles à jour de paiement pourront renouveler leur dossier et accéder à leur espace réservation.

Votre dossier, une fois validé par nos services, vous donnera l'accès total à l'Espace Famille.

Enfin, tout changement de situation (adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone, quotient familial, santé de l'enfant, etc.) doit être signalé dans les plus brefs délais au secrétariat du Pôle Enfance.

3 - RESERVATIONS & ANNULATIONS

RESERVATIONS

Pendant les temps scolaires

**Les mercredis
après-midis**

Sans réservation

Ouverture des droits sur Espace Famille et "inscrire mon enfant à une nouvelle activité"

Validation des droits par nos services

**Les vendredis soirs
& samedis**

Avec réservation

Ouverture des droits sur Espace Famille et "inscrire mon enfant à une nouvelle activité"

Validation des droits par nos services

Réservation au plus tard le samedi de la semaine précédente

Réservation en ligne sur le Portail Famille

Pendant les
vacances scolaires

Du lundi au vendredi

Avec réservation

Ouverture des droits sur Espace Famille et "inscrire mon enfant à une nouvelle activité"

Validation des droits par nos services

Réservation pendant les dates d'ouvertures des inscriptions

Inscriptions uniquement à la journée complète

Réservation en ligne sur le Portail Famille

ANNULATIONS

**Les vendredis soirs
& samedis**

Avant samedi de la semaine précédente sur le Portail Famille, sans condition.

Après samedi de la semaine précédente
auprès du secrétariat du Pôle EJE
caroline.saint-cyr@mairie-colombiersaugnieu.fr

**Pendant les
vacances scolaires**

Pendant les dates d'ouvertures des inscriptions sur le Portail Famille, sans condition.

Après les dates d'ouvertures des inscriptions
auprès du secrétariat du Pôle EJE
caroline.saint-cyr@mairie-colombiersaugnieu.fr

SEJOURS

**Pendant les
vacances scolaires**

inscriptions
auprès du secrétariat du Pôle EJE
caroline.saint-cyr@mairie-colombiersaugnieu.fr

4 – HORAIRES D'OUVERTURE

Pendant les temps scolaires

Pendant les vacances scolaires

Les mercredis après-midis

De 13h30 à 18h30

> avec la possibilité de venir à la demande sans contrainte horaire

Les vendredis soirs

LES VENDREDIS

De 17h30 à 21h45

- > Arrivée échelonnée entre 17h30 et 18h45
- > Départ échelonné entre 21h30 et 21h45

LES SAMEDIS

> Horaires variables en fonction de l'activité

Du lundi au vendredi De 9h00 à 17h45 > Arrivée échelonnée entre 9h00 et 9h45 > Départ échelonné entre 17h30 et 17h45	Les vendredis veillées De 13h30 à 21h45 > Arrivée échelonnée entre 13h30 et 14h00 > Départ échelonné entre 21h30 et 21h45
--	---

PAS DE NAVETTE

NAVETTES

LES VENDREDIS

18h30 et 21h45

NAVETTES

8h45 et 17h45

NAVETTES

13h15 et 21h45

1

PARKING DE LA POLICE MUNICIPALE

325 Route de Lyon

↓

COLOMBIER

2

PARKING DE LA POSTE & HALL

230 Route du Dauphiné

↓

COLOMBIER

3

ARRET TCL : CHOLET

Place Cholet

↓

SAUGNIEU

4

PARKING

Rue de la violette

↓

SAUGNIEU

Ce fonctionnement est modulable et peut varier en fonction du programme d'activité. Il est proposé aux jeunes en fonction du lieu d'habitation, pour les habitants de Montcul et des communes extérieures, aucune navette ne sera mise en place, d'autres moyens sont à disposition : vélo, bus C201, mode doux...

ATTENTION : Les navettes se réservent uniquement via votre Espace Famille

NB Le port de la ceinture est obligatoire et la navette ne passe qu'une seule fois à chaque arrêt.

AUTRES INFORMATIONS

La direction se réserve le droit d'annuler l'activité et/ou la sortie si le nombre de participants inscrits est inférieur à 7. Cette décision prise une semaine avant l'activité et sera communiquée aux familles. Seules les absences pour raisons médicales ne seront pas facturées si un certificat médical est transmis sous 48 heures par mail au secrétariat ou dans la boîte aux lettres du Pôle EJE

De plus, pour tout départ anticipé, une décharge de responsabilité devra être signée par le responsable **légal**. Cf. annexe 1

En cas de retard, ou annulations tardives les réservations seront facturées et les jeunes ne seront pas attendus si une sortie est prévue.

5 – TARIFS ET FACTURATION

Le paiement des activités se fait à réception de la facture. Les factures sont envoyées par mail chaque début du mois suivant. Leurs règlements doivent se faire :

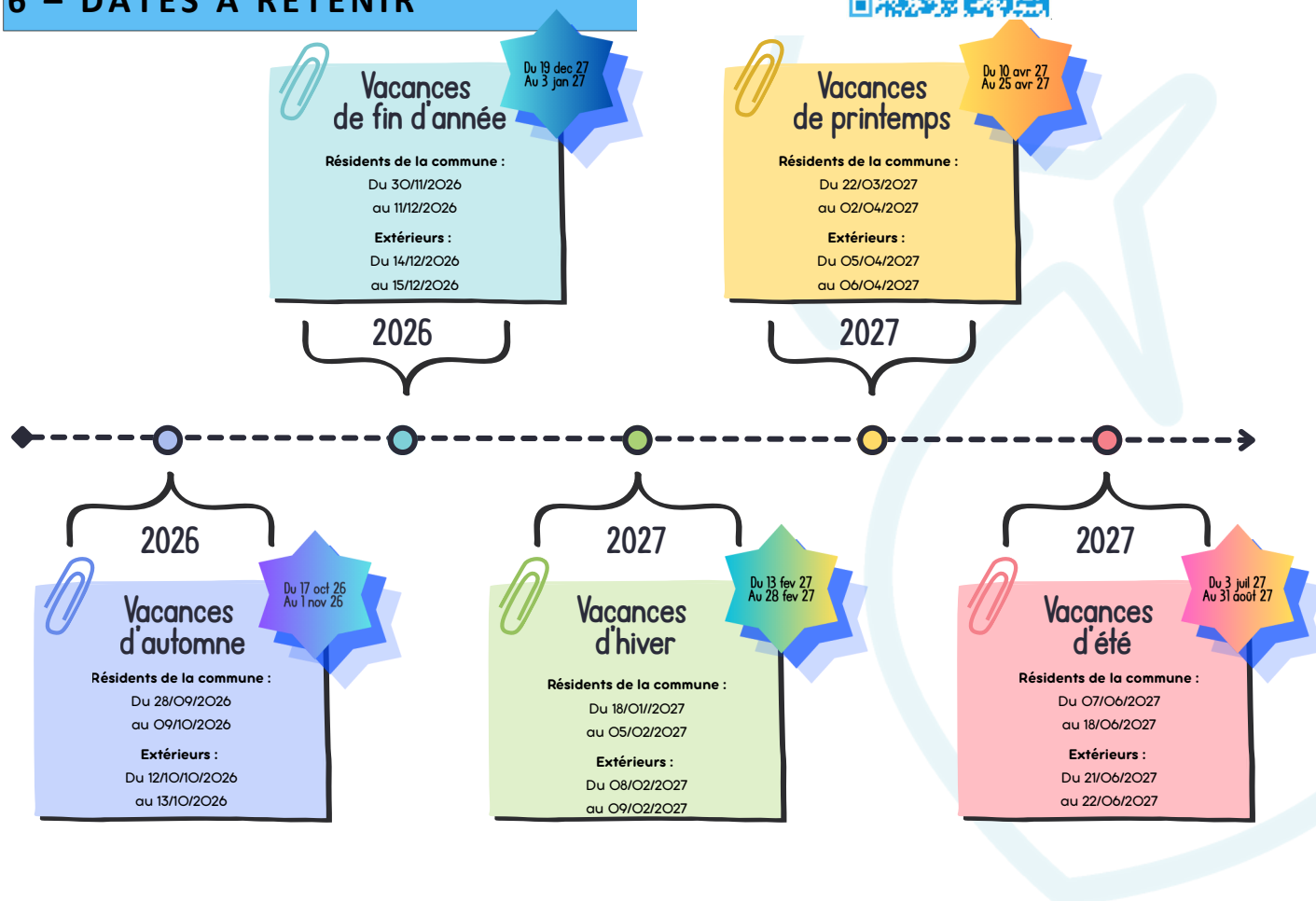
- En ligne via votre compte Espace familles
- Par chèque (à l'ordre de régie de Colombier-Saugnieu) à déposer dans la boîte aux lettres du Pôle Enfance Jeunesse.
- Par CB ou en espèces, au secrétariat du Pôle Enfance Jeunesse

DETAIL DES TARIFS ET DES FORFAITS
ANNEXES 2 & 3



EXPLICATION DES FORFAITS :
SCANNER LE QR CODE

6 – DATES A RETENIR



7 – FERMETURES ANNUELLES

- Le mercredi 2 septembre 2026
- Les vendredis 4 & 11 septembre 2026,
- Du vendredi 25 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027,
- Le vendredi 7 mai 2027 (Pont de l'ascension),
- Du lundi 2 au dimanche 20 août 2027.

8 – LES REPAS

Les repas sont fournis par les familles. Il est possible de réchauffer son repas si celui-ci reste au foyer. Un micro-onde, une plaque de cuisson et un four sont à leur disposition.

ATTENTION : En cas d'ALLERGIE ALIMENTAIRE, le jeune devra apporter son repas, dans un sac isotherme, pour les journées ou soirées, si la structure fournit le repas. (voir sur le programme d'activité)

9 - ARRIVEE DES JEUNES

La responsabilité de l'accueil est engagée à partir du moment où le jeune est pris en charge par l'équipe d'encadrement aux horaires d'ouverture. Tout incident survenu avant cet horaire d'ouverture relève de la responsabilité des familles.

Pour l'ensemble des prestations et pour le bon déroulement de l'accueil, les horaires doivent impérativement être respectés.

Toute absence ou retard de dernière minute doit être signalé au plus vite à la direction afin de ne pas perturber l'organisation du groupe.

Au delà de 15 mn de retard, le jeune pourra être refusé.

10 – LES SEJOURS

Nous vous rappelons que le CCAS de la mairie de Colombier-Saugnieu alloue, pour chaque enfant résidant dans la commune, une prise en charge annuelle limitée en fonction du Quotient Familial. Celle-ci peut être utilisée pour financer une partie du ou des séjours, après constitution d'un dossier. Se renseigner auprès du CCAS, 4 route de la Planaise, Colombier-Saugnieu, mail : ccas@mairie-colombiersaugnieu.fr

11 – DROITS ET DEVOIRS DES JEUNES

Les jeunes sont tenus de respecter les règles de vie fixées et affichées. Ces règles sont revues à chaque période avec le groupe. Le mauvais comportement de quelques jeunes peut perturber le groupe tout entier. Aussi, le manque de respect envers toutes personnes, le matériel et les locaux, n'est pas toléré et pourra aller jusqu'à l'exclusion.

Chaque jeune doit :

- Prendre en compte et accepter la vie en collectivité, avec ses avantages mais aussi ses obligations,
- Respecter la répartition des tâches de la vie quotidienne.
- S'exprimer, être écouté et être respecté.

L'utilisation du portable est interdite pendant les activités et réglementée pendant le temps d'accueil.

L'animateur reste joignable durant toutes les activités/sorties si besoin. (06.07.38.86.66)



LES ANNEXES

Information RGPD

Annexe 1 : Décharge de responsabilité (Absence / Départ anticipé)

Annexe 2 : Grille des tarifs

Annexe 3 : Explication des forfaits

INFORMATION RGPD

Les informations recueillies par nos services sont nécessaires à l'instruction de votre demande et sont conservées dans nos fichiers à des fins de gestion administrative.

En application du règlement général de protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectifications, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de vos données.

Les agents sont tenus à un strict devoir de confidentialité.

Conformément au principe de neutralité, l'équipe s'engage à exercer ses missions dans le respect des valeurs républicaines de laïcité.

DECHARGE DE RESPONSABILITE MAISON DES JEUNES DE COLOMBIER-SAUGNIEU

Je soussigné Monsieur ou Madame _____

J'atteste avoir récupéré/ déposé tardivement mon enfant : _____

À la Maison des jeunes de Colombier-Saugnieu.

Par la présente décharge, j'assure que l'équipe d'animation n'a plus la charge de mon enfant après la signature de ce document.

Heure départ : _____ h _____

Heure de retour _____ h _____

Date : _____ / _____ / 20 _____

Motif du départ anticipé / arrivée tardive : _____

Signature : _____

Structure représentée par M. Yann BORY (directeur)

Animateur présent lors du départ : _____

Date : _____ / _____ / 20 _____ Signature : _____

 **Colombier
Saugnieu**

MAISON DES JEUNES
Pôle EJE
Enfance, jeunesse et éducation

TARIFICATION A LA JOURNEE OU A LA SOIREE

TARIF BASIC (1)

JOURNEE/SOIREE	QF de 0 à 500	0,70 €	Tarif en fonction du QF + 1,50€
	QF de 501 à 1000	0,80 €	
	QF de 1001 à 1500	0,90 €	
	QF de 1501 à 2000	1,00 €	
	QF de 2001 à 2500	1,10 €	
	QF supérieur à 2501	1,20 €	
		Résidents à Colombier-Saugnieu	Extérieurs à Colombier-Saugnieu

TARIF STANDARD (2)

JOURNEE/SOIREE	QF de 0 à 500	3,90 €	Tarif en fonction du QF + 2,00€
	QF de 501 à 1000	4,10 €	
	QF de 1001 à 1500	4,30 €	
	QF de 1501 à 2000	4,50 €	
	QF de 2001 à 2500	4,70 €	
	QF supérieur à 2501	4,90 €	
		Résidents à Colombier-Saugnieu	Extérieurs à Colombier-Saugnieu

(1) tarif applicable en fonction de l'activité les : mercredis, vendredis soirs et journées de vacances scolaires

(2) tarif basic + repas prix en charge par la MJ

TARIFICATION AU FORFAIT

FORFAIT 3 JOURS BASIC (3)

FORFAIT 3 JOURS BASIC	QF de 0 à 500	1,90 €	Tarif en fonction du QF + 3,50€
	QF de 501 à 1000	2,10 €	
	QF de 1001 à 1500	2,30 €	
	QF de 1501 à 2000	2,50 €	
	QF de 2001 à 2500	2,70 €	
	QF supérieur à 2501	2,90 €	
		Résidents à Colombier-Saugnieu	Extérieurs à Colombier-Saugnieu

FORFAIT 4 JOURS BASIC (3)

FORFAIT 4 JOURS BASIC	QF de 0 à 500	2,60 €	Tarif en fonction du QF + 4,50€
	QF de 501 à 1000	2,90 €	
	QF de 1001 à 1500	3,20 €	
	QF de 1501 à 2000	3,50 €	
	QF de 2001 à 2500	3,80 €	
	QF supérieur à 2501	4,10 €	
		Résidents à Colombier-Saugnieu	Extérieurs à Colombier-Saugnieu

(3) explications forfaits QR code ci-contre



TARIFICATION A LA SORTIE

TARIF SORTIE BASIC (4)

JOURNEE/SOIREE	QF de 0 à 500	8,10 €	Tarif en fonction du QF + 2,50€
	QF de 501 à 1000	8,40 €	
	QF de 1001 à 1500	8,70 €	
	QF de 1501 à 2000	9,00 €	
	QF de 2001 à 2500	9,30 €	
	QF supérieur à 2501	9,60 €	
		Résidents à Colombier-Saugnieu	Extérieurs à Colombier-Saugnieu

TARIF SORTIE STANDARD (4)

JOURNEE/SOIREE	QF de 0 à 500	14,80 €	Tarif en fonction du QF + 3,50€
	QF de 501 à 1000	15,20 €	
	QF de 1001 à 1500	15,60 €	
	QF de 1501 à 2000	16,00 €	
	QF de 2001 à 2500	16,40 €	
	QF supérieur à 2501	16,80 €	
		Résidents à Colombier-Saugnieu	Extérieurs à Colombier-Saugnieu

TARIF SORTIE PREMIUM (4)

JOURNEE/SOIREE	QF de 0 à 500	23,50 €	Tarif en fonction du QF + 4,50€
	QF de 501 à 1000	24,00 €	
	QF de 1001 à 1500	24,50 €	
	QF de 1501 à 2000	25,00 €	
	QF de 2001 à 2500	25,50 €	
	QF supérieur à 2501	26,00 €	
		Résidents à Colombier-Saugnieu	Extérieurs à Colombier-Saugnieu

(4) la tarification des sorties est calculé en fonction du prix de l'activité